

nombre d'autres endroits de la côte de la Nouvelle-Ecosse qui est si longue comme on le sait. Il est impossible d'accorder toutes ces demandes dans une année, mais le département cherche à répondre à tous les besoins d'année en année à même le crédit.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Pourquoi a-t-on besoin d'une somme additionnelle de \$1,000 pour le phare du Cap Race ?

M. FOSTER : Ce n'est pas une somme additionnelle. Ce phare a été remis par le gouvernement anglais récemment, et c'est la première année que nous sommes appelés à payer le salaire de celui qui devra l'entretenir. Les salaires payés par le gouvernement anglais s'élevaient à la somme de \$1,944 ; d'après l'arrangement que nous avons fait, nous n'aurons à payer que \$1,000 pour l'entretien de ce phare.

M. JONES : J'ai reçu du comté de Cumberland une lettre concernant la nomination de deux gardiens de phares dans laquelle on dit :

L'automne dernier, on a chargé un vieillard du nom de Robert Ward de prendre soin du phare du Cap Sharp. C'est un vieillard d'environ 75 ans ; il est estropié depuis plusieurs années et il se sert d'une béquille et d'une canne. Après avoir été nommé, il est allé au phare du Cap Sharp et y est demeuré environ deux jours. En voyant qu'il était trop vieux et trop infirme pour remplir ces devoirs, il a chargé un homme du nom de Finney de le remplacer.

L'autre nomination dont je veux parler est celle de Andrew McCallum du phare de Apple River. C'est aussi un vieillard impotent d'au delà de 70 ans. On m'informe qu'aucun homme âgé de plus de 60 ans ne peut être nommé gardien d'un phare et que tout gardien de phare doit être actif et capable de conduire un bateau en cas d'accident, ce que ni l'un ni l'autre de ces deux hommes n'est capable de faire. Si mes renseignements sont exacts, ces deux nominations sont très mauvaises. Il ne convient pas que l'on nomme deux impotents comme gardiens de phares, puisque l'on est certain qu'ils sont obligés de faire leur ouvrage par d'autres personnes. Ces nominations ont eu lieu l'été dernier. L'honorable ministre pourra peut-être expliquer la chose.

Sir CHARLES TUPPER : L'intérêt que l'honorable député de Halifax (M. Jones) a la bonté de manifester pour le comté de Cumberland me touche extrêmement.

J'avoue que le comté n'est pas, ni n'a été suffisamment représenté pour garantir les divers intérêts du pays, et je suis infiniment reconnaissant à l'honorable député qui vient à mon aide. Je puis lui dire que les personnes de qui il parle jouissent du respect et de la confiance du public. Le capitaine McCullough, nommé à la Apple River, est un vieux capitaine. Il a passé sa vie dans une partie éloignée du pays, et je suis convaincu que tant qu'il aura la direction de ce phare le service sera bien fait. Pour ce qui concerne M. Ward, je dois dire qu'il a engagé un fort et robuste jeune homme pour travailler sous sa surveillance, et il n'y a eu aucune plainte de faite au sujet du service de ces phares. J'offre de nouveau mes sincères remerciements à l'honorable député qui a l'obligeance de me prêter son appui pour attirer l'attention de la Chambre et de mes collègues sur le comté de Cumberland.

M. JONES : Je suis heureux que le ministre des finances sache apprécier l'intérêt que je porte au bien-être de la population du comté de Cumberland, mais je crois qu'on remarquera que depuis plusieurs années ce comté n'a pas été représenté par ce monsieur dans cette Chambre. Ce monsieur a sans doute été employé dans un milieu plus convenable, où il n'a pas prêté beaucoup d'attention à ces questions, ayant de si grands intérêts à représenter, qu'il ne pouvait certainement pas considérer ces questions peu dignes de sa royale attention. Cependant il n'a pas nié les renseignements que me fournissent cette lettre. J'ai dit que je n'en savais rien moi-même, mais j'ai cru de mon devoir d'informer le ministre de la marine de ce que l'on m'avait dit, et si les

déclarations faites, déclarations que le ministre des finances n'a pas niées, que deux hommes, tous deux impotents, âgés de soixante-dix et soixante-quinze ans, ont été nommés, peu m'importe où, pour surveiller des phares, considérant l'importance de cette charge qui requière les services d'hommes plus jeunes et plus actifs, je pense avec l'auteur de la lettre bien qu'il me soit inconnu, que cette nomination est peu convenable.

M. FOSTER : Je dois dire qu'il a été échangé beaucoup de correspondance, et l'honorable député a bien pu recevoir une lettre d'une personne intéressée. Je doute que cet exposé des faits soit correct. Nous n'avons reçu aucune plainte de la part des expéditeurs ou matelots au sujet de ces phares.

M. JONES : Le ministre des finances ne nie pas les faits.

M. FOSTER : Je dis à l'honorable député ce que je sais de l'affaire. Je n'ai reçu aucune plainte. Notre inspecteur est dernièrement allé à un de ces phares et nous a fait un rapport favorable. S'il y a des plaintes ou si notre inspecteur fait un rapport défavorable, le ministre agit de suite. Mais la lettre reçue par l'honorable député est du genre de celles que l'on reçoit lorsqu'il est question de nomination, et l'on constate souvent qu'elles ne disent pas les faits exacts.

M. MULOCK : L'honorable monsieur dit qu'il a reçu un grand nombre de lettres relatives à ces nominations. Je lui demanderai quelles objections il a faites à cette nomination ?

M. FOSTER : Je ne puis dire de mémoire. Tout ce que je sais c'est qu'il y a eu beaucoup de correspondance à ce sujet, comme la chose arrive quand il y a plusieurs aspirants à un emploi.

M. MULOCK : Il est consolant d'apprendre que le ministre de la marine qui n'a pas atteint l'âge d'un octogénaire a tant de respect pour les vieillards. Il est bon de les respecter, mais il conviendrait de dire au pays si c'est la coutume de nommer des vieillards à ces positions qui demandent beaucoup d'activité.

M. FOSTER : Il reste à savoir si le renseignement est correct. L'honorable député lui-même n'a pas dit qu'il l'était. Il a simplement dit qu'il le donnait tel qu'il l'avait reçu, et qu'il pouvait n'être pas correct.

M. MULOCK : Le ministre sait-il quelque chose touchant l'âge et les infirmités alléguées de ces deux employés ?

M. FOSTER : Nul doute.

M. MULOCK : L'honorable ministre sait-il si ces données sont correctes ?

M. FOSTER : J'ai dit déjà que je ne le croyais pas.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : J'attirerai l'attention de l'honorable ministre sur le fait que le ministre des finances qui a bonne mémoire pour ce qui concerne son comté, et qui, paraît-il, connaît rien de ces deux hommes personnellement, n'a pas contesté la question d'âge. Je ne sais rien relativement à l'âge de ces messieurs, mais je suis convaincu que l'honorable ministre peut obtenir de son ministère des renseignements certains à ce sujet. L'âge des gardiens des phares fait beaucoup, et j'attire l'attention pour cette raison sur le fait ; d'après moi, et d'autres honorables députés partageront mon opinion, l'on adopte une mauvaise coutume de nommer des hommes qui paient pour faire remplir leurs devoirs. Je connais des cas, où les hommes nommés à ces positions de gardiens ont loué leurs places — ils ont employé un homme, une année, et trouvant à faire faire le service pour \$25 meilleur marché, en ont remplacé le premier et ainsi de suite ; environ un tiers de l'argent payé par le ministère va à des hommes qui réellement ne font pas l'ouvrage. Telle n'est pas le désir de la Chambre, nous ne voulons pas avoir des employés qui vont faire rem-